



DIPLÔMES ET QUALIFICATIONS

◆ QU'EST-CE QU'UN CQP / IH ?

Le CQP / IH est un diplôme de branche délivré par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de l'industrie hôtelière, enregistré au registre national des certifications professionnelles.

Il atteste de la qualification d'un salarié par référence à un descriptif d'activités et un descriptif de compétences.

◆ QUELS CQP / IH PRÉPARONS-NOUS ?

- ◆ Commis de cuisine
- ◆ Cuisinier
- ◆ Agent de restauration
- ◆ Pizzaiolo(a)
- ◆ Barman du monde de la nuit
- ◆ RECAPE
- ◆ Serveur en restauration (Option sommellerie)
- ◆ Limonadier
- ◆ Réceptionniste
- ◆ Employé(e) d'étages
- ◆ Assistant(e) d'exploitation

◆ QUELS DIPLÔMES PRÉPARONS-NOUS ?

- ◆ CAP Restauration / Bac Pro Restauration
- ◆ Mention Complémentaire Employé Barman
- ◆ Mention Complémentaire Sommellerie
- ◆ Titre Pro Cuisine/Service

◆ LA FORMATION DES TUTEURS

Cette formation a pour objectif de donner au tuteur la connaissance de son rôle pendant la durée de la formation et du cadre réglementaire et conventionnel dans lequel fonctionnent les diplômes. Les formateurs sont des « référents pédagogiques ».

Les fonctions du tuteur :

- ◆ Accueillir l'alternant.
- ◆ Mettre en oeuvre l'alternance avec l'organisme de formation.
- ◆ Transférer ses compétences.
- ◆ Participer aux évaluations.

Le tuteur d'un apprenant en contrat de professionnalisation, doit justifier d'au moins deux années d'expérience professionnelle dans le métier préparé.

Le coût des formations tutorales peut être pris en charge par votre OPCA selon votre statut.

LA VAE - CQP / IH

La VAE est la reconnaissance officielle des compétences acquises tout au long de sa vie professionnelle.

◆ Les personnes concernées :

Toute personne ayant une expérience d'au moins 1 an, en rapport direct avec le contenu de la certification visée : salarié, qu'il soit en CDI, CDD / intérimaire / demandeur d'emploi (indemnisé ou non) / bénévole ayant une expérience associative / chef d'entreprise.

◆ Le déroulement :

Information et conseil dans le choix de la certification.
Accompagnement pour constituer le dossier de validation.
Evaluation par un jury.

◆ La certification visée :

Un CQP délivré par la branche professionnelle. (Cf. liste CQP/IH service certificateur FAFIH)

◆ LES DIFFÉRENTES VOIES D'ACCÈS

- ◆ Le contrat de professionnalisation : fiche « contrat de professionnalisation ».
- ◆ La période de professionnalisation : s'adresse aux salariés d'entreprise.
- ◆ La validation des acquis de l'expérience (VAE) : permet de faire reconnaître son expérience afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.
- ◆ Stage sous statut de la formation professionnelle : s'adresse aux demandeurs d'emploi afin de faciliter leur orientation.
- ◆ Le Compte Personnel de Formation (CPF) : le crédit d'heure de formation de votre compte CPF peut financer tout ou partie de la qualification professionnelle choisie.

CLERMONT-FERRAND

6, place de Regensburg
63 000 CLERMONT-FERRAND
Tel : 04 73 93 25 92
hconseil@wanadoo.fr

NARBONNE

20, rue Maraussan
11 100 NARBONNE
Tel : 04 68 43 12 53
hconseil.beziers@wanadoo.fr

NÎMES

32, rue Robert Mallet Stevens
(ville active)
30 900 Nîmes
Tel : 04 66 84 63 17
h-c-conseil@orange.fr

MONTPELLIER

39, rue Pomier-Layrargues – Résidence Pré d'Hermès
34 070 MONTPELLIER
Tel : 04 67 65 45 57
hconseil.montpellier@wanadoo.fr

PERPIGNAN

7, rue Aristide Bergès Mas Guérido
66 330 CABESTANY
Tel : 04 68 86 20 65
hconseil.perp@wanadoo.fr

TOULOUSE

52 Boulevard Gabriel Koenigs
31300 Toulouse
Tél : 06 32 34 84 43
hconseil.toulouse@orange.fr

